

Ingersoll-Rand #10

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom commun	: #10 Lubrifiant	No de fiche signalétique	: 7190
Synonyme	: Non disponible.		
Code	: Non disponible.		
Nom commercial	: Ingersoll-Rand #10 Lubrifiant	Date de validation	: 09/10/2004
Utilisations	: Lubrifiant		
Manufacturier	: Ingersoll-Rand Company 510 Hester Drive White House, TN 37188	En cas d'urgence	: 1-800-TOOL HLP 1-800-866-5457

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Numéro NU
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		70-100	Sans objet.

Ce produit est classé comme non dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis, du SIMDUT au Canada, de la NOM-018-STPS-2000 au Mexique et de la NBR 14725:2001 au Brésil.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Section 3. Identification des risques

État physique et apparence	: Liquide.
Vue d'ensemble des urgences	: Aucun danger spécifique. UTILISER AVEC SOIN. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.
Voies d'absorption	: Absorbé par la peau. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	Yeux : Légèrement dangereux en cas contact avec les yeux (irritant). Peau : Légèrement dangereux en cas de contact cutané (irritant). Non sensibilisant pour la peau. Inhalation : Non disponible. Ingestion : Non disponible.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: Effets cancérogènes: Sans objet. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée ou prolongée ne devrait pas aggraver l'état de santé.
Signes/symptômes de surexposition	: Non disponible.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Couvrir la peau irritée avec un émollient. En cas d'irritation, consulter un médecin. On peut utiliser de l'eau froide.
Inhalation	: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Suite à la page suivante

- Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appelez un médecin immédiatement. Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau ou de lait.
- Notes au médecin** : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Points d'éclair** : Creuset ouvert: >210°C (410°F) (Cleveland.).
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Produits de la combustion** : Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂). Les produits de décomposition thermique sont dépendants des conditions de température.
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Risques d'explosion du produit en présence de chocs mécaniques: Sans objet.
Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques: Sans objet.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : PETIT INCENDIE: Utiliser de la poudre extinctrice.
GROS INCENDIE: Utiliser de l'eau pulvérisée, vaporisée ou une mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Vêtements de protection (feu)** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé par MSHA/NIOSH ou l'équivalent.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Le contenant peut exploser lors d'un feu ou lorsqu'il est chauffé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement ou fuite** : Diluer avec de l'eau et absorber avec une vadrouille, ou absorber avec une substance inerte sèche et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en répandant de l'eau sur la surface contaminée et éliminer selon les exigences locales et régionales.
- Fuite ou déversement important** : Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu dans un contenant de récupération approprié. Ne pas permettre à des eaux potentiellement contaminées, incluant les eaux de pluies, les écoulements provenant d'un déversement ou d'un incendie de pénétrer dans un cours d'eau, les égouts ou un drain. Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Après la manipulation, bien se laver les mains à l'eau et au savon. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

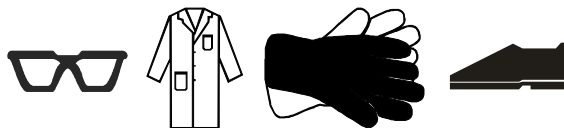
Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection individuelle

- Yeux** : Lunettes de sécurité.
- Corps** : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Mains** : Gants résistants aux attaques chimiques.
- Pieds** : Souliers.

Vêtements de protection (Pictogrammes)



Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Appareil filtrant anti-vapeur. Bottes. Gants résistants aux attaques chimiques. Un appareil respiratoire isolé devrait être utilisé pour éviter une quelconque inhalation du produit.

Limites d'exposition

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Buée

OSHA PEL Z2 (États-Unis).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Buée

STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Buée

ACGIH TLV (États-Unis).

STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Buée

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence : Liquide.
Couleur : Ambre.
Odeur : Douce.
Poids moléculaire : Sans objet.
Formule moléculaire : Sans objet.
pH (sol. 1%/eau) : Non disponible.
Point d'ébullition/condensation : Non disponible.
Point de fusion/congélation : Non disponible.
Densité relative : 0.86 à 0.87 (Eau = 1)
Pression de vapeur : Non disponible.
Densité de vapeur : >1 (Air = 1)
Volatilité : Non disponible.
Seuil de l'odeur : Non disponible.
Vitesse d'évaporation : Non disponible.
COV : Non disponible.
Viscosité : Non disponible.
LogK_{ow} : Non disponible.
Solubilité : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Le produit est stable.
Conditions d'instabilité : Non disponible.
Incompatibilité avec différentes substances : Réactif avec agents comburants.
Produits de décomposition dangereux : Non disponible.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

Données toxicologiques

Nom des ingrédients

Aucun ingrédient dangereux.

Test

Résultat

Voie

Espèces

Effets chroniques sur les humains : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH.
Autres effets toxiques sur les humains : Légèrement dangereux en cas de contact cutané (irritant), contact avec les yeux (irritant). Non sensibilisant pour la peau.
Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux : Non disponible.
Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains : Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 12. Information sur l'écologie

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Aucun ingrédient dangereux.			

DBO et DCO	: Non disponible.
Biodégradable/OCDE	: Non disponible.
Mobilité	: Non disponible.
Produits de dégradation	: Non disponible.
Toxicité des produits de biodégradation	: Non disponible.
Remarque spéciale sur les produits de biodégradation	: Non disponible.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Incinérer les rebuts.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Section 14. Information relative au transport

<u>Information sur la réglementation</u>	<u>Numéro NU</u>	<u>Appellation réglementaire</u>	<u>Classe</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Étiquette</u>	<u>Autres informatior</u>
États-Unis (DOT)	Non réglementé.	-	-	-		-
Canada (TMD)	Non réglementé.	-	-	-		-
Mexique (NOM-004-SCT2-1994)	Non réglementé.	-	-	-		-
Brésil	Non réglementé.	-	-	-		-
IMDG Code	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

NAERG : Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Classification HCS	: Substance non réglementée par le HCS (États-Unis).
Réglementations États-Unis	: TSCA 8(b) inventaire: Tous les ingrédients sont inscrits. CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé. CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé. CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé. CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé. CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé. SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Aucun produit n'a été trouvé.

<u>SARA 313</u>	<u>Nom des ingrédients</u>	<u>% en poids</u>
Feuille R - Exigences en matière de rapport	: Aucun produit n'a été trouvé.	
Avis du fournisseur	: Aucun produit n'a été trouvé.	

Suite à la page suivante

Réglementations des états : Aucun produit n'a été trouvé.
Californie prop. 65: Aucun produit n'a été trouvé.

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
LIS ACPE: Tous les ingrédients sont inscrits.
Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada, de l'OSHA aux États-Unis, de la norme du Mexique et de celle du Brésil. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC, OSHA, l'American National Standard Institute (ANSI) Z400.1, la NOM -018-STPS-2000 and NBR 14725:2001.

Classification du degré de risque des ingrédients dangereux (Mexique)

Nom des ingrédients

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant

Santé

1

Inflammabilité

1

Réactivité

0

Autre

Listes internationales : Tous les ingrédients sont inscrits sur les principaux inventaires internationaux ou sont exemptés d'y être en Australie (AICS), Europe (EINECS/ELINCS), Corée (TCCL), Japon (METI/MOL), Philippines (RA6969).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : UTILISER AVEC SOIN.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	0
Risques d'incendie	1
Réactivité	0
Protection individuelle	B

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références : -Fiche signalétique du fabricant. -Fiche signalétique émise par la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail du Québec. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". -Liste Intérieure Provisoire des Substances, Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Volume 1-Index des numéros de registre, Avril 1990; Environnement Canada. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994. -"Règlement concernant la manutention, la demande de transport et le transport des matières dangereuses." Extrait de la Gazette du Canada Partie II, en date du 6 février 1985. Enregistrement DORS/85-77, 18 janvier 1985. - 29CFR Partie 1910.1200 Règlementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Nom du responsable :

Date d'édition :

Date de publication précédente : Sans objet.

Version : 1.00

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. L'utilisateur est le seul responsable de l'utilisation appropriée des produits. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.